

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du mardi 5 juillet 2022 à 9 heures 30
à la Salle des Fêtes de LUANT (36350)**

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Absente
BONDOUX	Christel	Est représentée par un suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
HERVO	Dominique	Absent
JACQUET	Alain	Excusé
LACOU	Lydie	Présente
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Excusé
PESSIONE	Alain	Présent
PIPEREAU	Brigitte	Est représentée par un suppléant M. MATHE Raymond
VACHAUD	Edith	Excusée

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
BRANGIER	Patrick	Absent
CHARTIER	Bruno	Excusé
DESAIX	Thierry	Présent
GUILLOREAU	Marinette	Est représentée par un suppléant M. PERROT Lionnel
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
MOREAU	Jean-Michel	A donné pouvoir à M. NANDILLON Jean-Pierre
NANDILLON	Jean-Pierre	Présent

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Présent
GROEN	Spike	Absent
JOUOT	Hubert	Présent
LAROCHE	Laurent	Absent
VRIGNAT	Frédérique	Présente
NEVIERE	Alain	Excusé

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	Présent
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Excusé
RIET	Serge	Excusé
VILLIERE	Chantale	Présente

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Présent

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

Communauté de Communes du Pays Dunois

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Absente

Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Excusé

Assistaient également à la réunion :

Monsieur BOIREAULT Guillaume, Madame Anaïs TRINQUART, Techniciens de rivières,
Madame VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable.

Monsieur Jean-Louis MARCQ a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022 ;
- 2/ Validation du bilan d'activités 2021 ;
- 3/ Point sur les 3 bassins versants ;
- 4/ Délibération étude continuité des affluents de la Creuse ;
- 5/ Délibération marché public pour les travaux du Bouzanteuil et de l'Anglin ;
- 6/ Contrat Territorial Zones Humides Brenne Sources et Fontaines ;
- 7/ Etude hydrologie Milieux Usage Climat du SAGE Creuse.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il présente l'ordre du jour de la réunion.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Gérard NORMAND, décédé en juin 2022.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Validation du bilan d'activités 2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'information des Conseils Communautaires des EPCI membres fait partie des obligations incombant aux syndicats.

A cet effet, il donne lecture de l'article L.5211-39 :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2021. Le Comité Syndical ne formule aucune remarque sur le document dont il prend acte.

Le document est consultable sur le site internet du SMABCAC.

3/ Point sur les 3 bassins versants

- Le bassin de la Claise :

Anaïs TRINQUART prend la parole pour présenter le bassin versant de la Claise.

La dernière phase de l'étude est en cours. Elle vise à proposer un programme d'actions qui pourraient se rajouter aux actions inscrites dans le contrat territorial Creuse. Les propositions se déclineront en 4 volets :

- Volet A : Restaurer les milieux aquatiques
- Volet B : Rétablir la continuité écologique
- Volet C : Sensibiliser, communiquer et approfondir les connaissances
- Volet D : Mieux connaître l'hydrologie des cours d'eau et s'adapter aux changements climatiques

Chacun de ces volets est ensuite décliné en différentes fiches actions qui sont ensuite reprises dans une quinzaine de projets sur lesquels, un travail est mené pour rencontrer les propriétaires riverains. Les projets principaux visent à restaurer la morphologie du cours d'eau soit à partir d'actions de recharge granulométrique ou sur un projet de rétablissement du lit mineur dans le talweg. Le rétablissement de la continuité écologique concerne 3 ouvrages sur lesquels des aménagements seront proposés soit à partir de fuites existantes, soit par un contournement d'ouvrages par un bief. Le programme s'adapter au changement climatique s'intéressera principalement aux zones humides aujourd'hui peu nombreuses sur le bassin de la Claise.

Les projets sont montés avec des rencontres avec les propriétaires riverains pour s'assurer de la faisabilité des travaux.

- Le bassin de la Creuse :

Sur le bassin de la Creuse, l'été 2022 marque le début des premiers travaux :

- L'entreprise Fougère passera deux semaines à l'arrachage manuelle de la jussie entre le 18 et le 31 juillet, entre Ruffec et Tournon Saint Martin.
- Sur le Bouzanteuil, 1500ml vont connaître des travaux de restauration morphologique. Pour cela, l'équipe verte effectuera les actions sur la ripisylve et les embâcles entre mi-juillet et mi-septembre. La recharge granulométrique sera mise en place entre septembre et octobre.
- En parallèle, le bureau d'étude effectuera la deuxième année des suivis biologiques et physico-chimiques sur le Bouzanteuil dans le but d'avoir deux années d'état initial avant travaux.
- Un marché public pour la restauration de la continuité écologique des Chézeaux et du Bouzanteuil va être lancé mi-juillet. L'objectif est de réaliser l'étude sur environ 10 mois afin de pouvoir effectuer les premiers travaux pour l'étiage 2023.

- Le Bassin de l'Anglin :

Plusieurs actions sont prévues pour cette année 2022.

Ainsi, c'est 400m de linéaire de l'Anglin amont qui feront l'objet de travaux de recharge granulométrique et de mise en défens des berges avec la réalisation de 2 passages à gué et 800 m

de clôture électrique. Les travaux se situent à la fois sur la commune de Mouhet (36) et d'Azerables (23).

Sur la partie aval, c'est l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur 5 seuils de l'Anglin qui va se clôturer. Cette dernière va permettre la réalisation d'une première rampe-à-enrochement de plus de 33m de long et 4m de large sur le seuil du moulin de Pontigny, à Ingrandes. Le SMABCAC est assistant à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier qui devrait voir le jour en septembre 2022.

Toujours sur la partie aval, deux anciens bras morts de l'Anglin seront aménagés en frayères à brochet sur Concremiers.

Enfin, dans la continuité des années précédentes, des actions d'arrachages de la jussie sont prévus sur les communes de Concremiers, Ingrandes, Mérigny et Lurais. A noter que les actions de l'année précédente semblent efficaces et semblent avoir limité les repousses pour cette année.

4/ Délibération étude continuité des affluents de la Creuse

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne pour la période 2022 - 2027 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-01-12-003 du 12 janvier 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux prévus dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse dans le département de l'Indre ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse approuvé par la délibération du 5 mars 2020 ;

Vu la délibération du 26 juin 2019 portant sur les Modalités de financement des actions sur les seuils dans le cadre des contrats territoriaux.

Considérant les modalités de financement du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Considérant les accords des propriétaires de seuils ou de parcelles attenantes sur les ruisseaux du Bouzanteuil et des Chézeaux.

L'étude inscrite dans le contrat territorial milieux aquatiques Creuse concerne la restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux du Bouzanteuil et des Chézeaux. Elle nécessite la passation d'un marché public à procédure adaptée.

Les propriétaires d'ouvrages et de terrains concernés par l'étude ont été rencontrés et des accords oraux ont été établis avec le SMABCAC. Ils seront associés lors de l'étude et chaque projet sera proposé aux propriétaires et aucun travaux ne sera mené sans leur accord.

Monsieur le Président propose de démarrer la procédure de marché public et rappelle que le montant inscrit au budget pour cette étude est de 25 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à démarrer la procédure de marché public et à signer tous documents qui s'y réfèrent.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la tranche ferme.

5/ Délibération marché public pour les travaux du Bouzanteuil et de l'Anglin

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne pour la période 2022 - 2027 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-01-12-003 du 12 janvier 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux prévus dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse dans le département de l'Indre ;

Vu l'arrêté n°36-2021-05-28-00006 du 28 mai 2021 portant déclaration d'intérêt général les travaux et autorisant les travaux sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Anglin dans les départements de l'Indre et de la Creuse ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse approuvé par la délibération du 5 mars 2020 ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Anglin approuvé par la délibération du 26 juin 2019 ;

Considérant les modalités de financement du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Considérant les modalités de financement de la Région Nouvelle Aquitaine ;

Considérant les modalités de financement du Département de la Creuse ;

Considérant le marché public 2022-03 Etude sur les seuils du Bouzanteuil et des Chézeaux publié le 18/05/2022.

Les contrats territoriaux milieux aquatiques des bassins de l'Anglin et de la Creuse programment des travaux de restauration du lit mineur par recharge granulométrique sur les cours d'eau de l'Anglin sur les Communes d'Azéables, de Mouhet et de La Châtre l'Anglin et du Bouzanteuil sur la commune de Chasseneuil.

Une procédure de marché public à procédure adaptée a recueilli 4 offres. Après analyse technique, il ressort que l'entreprise Roland POULAIN Travaux Public présente, au regard des critères, la meilleure offre.

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise Roland POULAIN Travaux Publics.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Contrat territorial, le SMABCAC a sollicité des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 11ème programme. Le Département de la Creuse et la Région Nouvelle Aquitaine sont également amenés à participer pour la portion de travaux sur la commune d'Azerables.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver de retenir l'entreprise désignée ci-dessus et de démarrer les travaux dès que les conditions seront favorables.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De retenir l'entreprise Roland POULAIN Travaux Publics
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

6/ Contrat Territorial Zones Humides Brenne Sources et Fontaines

Le SMABCAC accueille actuellement une étudiante Clarisse DELINE qui prépare une licence professionnelle « gestion de l'eau et développement de ses territoires », jusqu'au 14 août 2022. Elle réalise un travail sur le recensement des sources et des fontaines, et a fait un compte-rendu de son travail aux membres du Comité Syndical.

Une présentation du travail entrepris depuis le début du stage à la mi-février a été effectué, avec tout d'abord le détail de la méthodologie mise en place lors de l'étude. Dans un premier temps la partie sur le recensement et la localisation des sources à l'aide de l'analyse des cartes IGN, des données du BRGM, de l'enquête auprès des communes et de la convention passée avec Indre nature pour accorder l'utilisation de leurs données a été expliquée. La méthodologie de caractérisation de l'état de dégradation des sources avec les paramètres relevés ainsi que l'attribution des notes ont ensuite été développées. Les résultats de l'étude ont ensuite été présentés, les résultats à retenir sont les suivants :

- 1/3 des communes du syndicat ont répondu à l'enquête - soit environ 110 sources recensées
- Au total 279 sources ont été recensées dont 147 localisées précisément sur le terrain et qui ont vu leur état de dégradation caractérisée
- La moitié de ces sources (53%) ont un état de dégradation faible et le facteur de dégradation principal est la fermeture du milieu
- Une légère majorité de sources est aménagées comparé au nombre de sources naturelles
- Les sources aménagées (par exemple les lavoirs) sont moins dégradées que les sources naturelles
- Les analyses physico-chimiques ont mis en avant la présence de nitrates ainsi qu'une faible oxygénation de l'eau
- 5 sources ont été proposées à la restauration pour 2023 ainsi que des propositions et un programme d'actions associés.

7/ Etude hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC) du SAGE Creuse

Un résumé du travail en cours par l'ETPB Vienne et du bureau d'étude EGIS a été présenté. Pour rappel, en plus des connaissances apportées, cette étude aura des conséquences importantes sur le territoire du SMABCAC avec :

- _ La définition de débits biologiques sur les principaux cours d'eau.
- _ La définition de nouveaux seuils de restriction des usages de l'eau en période estivale
- _ La définition de volumes prélevables attribués aux différents usages.

Durant la réunion cette phase de diagnostic qui a été présentée comprend 4 rapports conséquents (2000 pages de rapport au total) qui ont été synthétisés ici. Pour rappel, l'étude porte sur l'ensemble du territoire du SAGE Creuse qui a été divisé en 28 unités de gestion afin de travailler à une échelle locale.

_ Concernant le volet Usages : L'étude enregistre 5 grandes catégories d'usages (AEP, irrigation, industrie, sur-évaporation des plans d'eau et abreuvement). Globalement, il est à noter que la sur-évaporation des plans d'eau est un usage prédominant sur certains secteurs comme sur le bassin de la Claise. La consommation de l'industrie reste marginale en comparaison aux autres usages. A noter que d'ici 2050, la consommation d'eau des usages devrait très sensiblement augmenter à l'exception de la sur-évaporation qui va exploser.

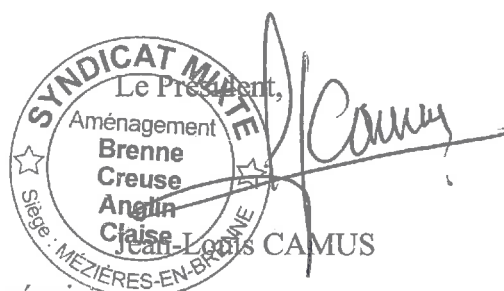
_ Concernant le volet Hydrologie, on observe qu'à l'exception des territoires fortement concernés par la sur-évaporation, les débits désinfluencés des cours d'eau, c'est-à-dire sans influence des usages de l'homme, sont proches des débits influencés. Les différences entre les deux situations s'observent principalement en période estivale.

_ Concernant le volet Climat, on constate la tendance à une augmentation importante de la température de l'air et de l'eau. Pour 2050, les scénarios climatiques prévoient une augmentation d'un mois de la période estivale et une diminution d'une quinzaine de jours de gel. Enfin, la pluviométrie annuelle restera globalement stable avec une répartition annuelle différente. Ces évolutions climatiques auront pour conséquence une baisse importante des débits de nos cours d'eau (20% en moyenne d'ici 2050) du fait de l'augmentation de l'évapotranspiration de l'eau.

_ Le volet Milieux a pour objectif de définir les futurs débits biologiques, nécessaires à la survie de la vie piscicole. Ces études se basent sur des mesures de terrain, des pêches électriques et des simulations numériques de débits. Cette phase est en cours de réalisation et de validation.

Fait à Mézières-en-Brenne,

Le 29 juillet 2022



En annexe : Le diaporama présenté lors de la réunion